



Délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 06 juillet 2018

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet de requalification des espaces publics autour du centre commercial de Grand'Place : définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Délibération n°

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

PROJET

Le rapporteur(e), Ludovic BUSTOS
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet de requalification des espaces publics autour du centre commercial de Grand'Place : définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Exposé des motifs

Une opération de requalification des espaces publics autour du centre commercial Grand'Place, situé sur les communes de Grenoble et d'Echirolles, est aujourd'hui nécessaire au projet de rénovation et de requalification porté par le groupe Klépierre, propriétaire du centre commercial.

Ce projet du groupe Klépierre permettra de créer une nouvelle façade plus urbaine et qualitative sur les avenues de l'Europe et Edmond Esmonin, ainsi que des ouvertures de plain-pied sur l'espace public.

La requalification des espaces publics est nécessaire tant d'un point de vue qualitatif que fonctionnel. Une convention de projet urbain partenarial est envisagée avec le groupe Klépierre pour le financement d'une partie des équipements publics dont la réalisation sera décidée.

Les espaces publics de ce secteur sont actuellement morcelés, peu lisibles et peu accessibles aux piétons. L'accès aux infrastructures de transport et les espaces de circulation des modes actifs sont peu qualitatifs. Le pont routier prolongeant l'avenue Marie-Reynoard vers le sud crée une césure urbaine entre les quartiers nord (Village Olympique – Villeneuve de Grenoble) et les quartiers Sud (Les Granges – Villeneuve d'Echirolles). Sa suppression permettrait la requalification d'un espace urbain majeur entre les centres commerciaux de Grand-Place et de Carrefour, dans l'objectif de reconquête de l'espace urbain par le piéton (circulations entre quartiers, accès direct aux galeries commerciales par l'espace public, terrasses de cafés et restaurants,...).

La requalification des espaces publics de ce secteur permettra de les rendre plus attractifs, d'en améliorer l'usage piéton et de favoriser les mobilités actives et les transports en commun.

Dans le cadre de sa compétence en matière de création et d'aménagement de voiries et de sa politique d'amélioration de la qualité des espaces publics, la Métropole souhaite engager cette opération dont le montant prévisionnel de travaux est estimé à 7,4 millions d'euros HT.

En application du code de l'urbanisme, la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants, ainsi que la transformation d'une voie existante en aire piétonne d'une superficie supérieure à 3000m², sont soumis à concertation.

Le projet de requalification envisagé répondant à ces critères, la Métropole, compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries, souhaite engager une concertation, en associant étroitement les communes de Grenoble et d'Echirolles.

La concertation portera sur le projet de requalification des espaces publics et abordera le projet privé de rénovation du centre commercial.

Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- Requalifier les axes de circulation suivants situés sur les communes de Grenoble et d'Echirolles, au droit du projet : avenue de l'Europe, avenue Edmond Esmonin, avenue Marie Reynoard, avenue Salvador Allende, rue Jean Vilar, en adaptant les caractéristiques routières de ces voies au profit d'un meilleur partage de l'espace public entre piétons, cycles, transports en commun, automobiles, continuité verte entre les parcs, et en assurant la desserte du centre commercial,
- Envisager la démolition de l'ouvrage d'art « autopont Marie Reynoard » en proposant un espace public qualitatif aux usages multiples, participant à la liaison entre les parcs des Villeneuves,
- Ouvrir l'îlot urbain constitué par le centre commercial en créant une liaison Nord-Sud, améliorer les liaisons entre les Granges Nord et le Village Olympique,
- Créer des perméabilités transversales pour les modes actifs sur les axes routiers majeurs,
- Assurer une intégration urbaine et paysagère qualitative du centre commercial, en accompagnant sa requalification et en favorisant son ouverture sur l'espace public,
- Etudier l'option de suppression de la passerelle reliant le centre commercial à la place de Valmy, en tenant compte des enjeux de liaisons piétonnes,
- Plus généralement, décliner les orientations du guide métropolitain des espaces publics et de la voirie : partager l'espace public en faveur des mobilités actives et des transports en commun, conforter les pôles de vie, garantir la place de la nature et prendre soin de l'environnement, cultiver la diversité des territoires et faire mieux avec moins.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions.

Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :

- fournir au public une information claire sur le projet;
- viser la participation de l'ensemble du public concerné;
- offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points de vue concernant le projet.

Les modalités suivantes seront mises en place :

Information du public

- Mise à disposition d'un dossier de concertation consultable au siège de Grenoble-Alpes Métropole, ainsi qu'en mairies de Grenoble et d'Echirolles aux jours et horaires d'ouverture ;
- Information sur le site Internet de la participation de la Métropole ;

Expression du public

- Mise à disposition de registres d'expression au siège de Grenoble-Alpes Métropole, et en mairies de Grenoble et d'Echirolles aux jours et horaires d'ouverture ;
- Possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Grenoble-Alpes Métropole, 3, rue Malakoff 38000 GRENOBLE) en précisant en objet : « Concertation préalable du projet Grand'Place » ;
- Création d'un formulaire sur la page dédiée au projet Grand'Place du site Internet de la participation.

Participation du public

- Organisation d'au moins deux réunions publiques.

Ce processus de concertation se déroulera d'ici le mois de septembre 2018.

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par Grenoble-Alpes Métropole.

Par ailleurs, la Métropole recherchera les cofinancements possibles pour ce projet.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, R103-1 et suivants

Considérant que le projet de la Métropole représente un investissement routier supérieur à 1,9M€ HT, et la transformation d'une voie existante en surface piétonne de plus de 3000m²,

Après examen de la commission Mobilités du 15 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de requalification des espaces publics autour du centre commercial de Grand'Place ;
- Décide d'engager une concertation pendant la durée d'élaboration du projet conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, selon les modalités décrites ci-dessus ;
- Autorise le Président de Grenoble-Alpes Métropole à solliciter des subventions permettant de cofinancer ce projet auprès de tout partenaire (Etat, collectivités territoriales, Union Européenne, etc.), et à procéder à toute formalité.